

Image not found or type unknown



communication avec son enfant par telephone

Par **Louise 56**, le **01/02/2011** à **19:06**

Ma question :

Un père qui garde l'enfant à son domicile nouvellement sans autorisation de la mère a t il le droit de ne pas lui passer au tel ou l'empecher de communiquer par tel avec sa mère ?
Que faire à savoir qu'il n'y a pas de jugement un dossier est en cours au tribunal ? deplus il harcèle la mère de l'enfant en laissant des mensonges contre elle pour lui mettre la pression que faire ? nous sommes perdus moi la grand mère pour soutenir ma fille ?